



Etat des lieux et quitter un logement

Par **david92**, le **21/10/2013** à **16:41**

Bonjour,

Je vais donner mon préavis pour quitter mon logement, mais le probleme qui se pose est le suivant: l'état des lieux d'entrée n'a jamais été fait, des travaux devaient etre fait du fait de pb d'humidité sur les murs, le propriétaire nous a donc dit que nous ferions l'etat des lieux une fois les travaux fait... les travaux ont eu lieu, mais l'etat des lieux lui, n'a pas etait fait! que puis je faire???? merci pour vos reponses

Par **Marion3**, le **21/10/2013** à **16:56**

Bonjour,

Si un état des lieux n'a pas été fait, cela signifie que votre propriétaire vous a loué un logement en parfait état.

Cdt

Par **Lag0**, le **22/10/2013** à **08:00**

Bonjour Marion, un problème de rédaction ???

Je reprends donc ce que vous expliquiez, en l'absence d'état des lieux d'entrée, le locataire est censé avoir reçu le logement en parfait état. Ce qui a pour conséquence que lors de votre départ, toute dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie pourra vous être

attribuée, même si elle existait déjà à votre arrivée.

Par **Marion3**, le **22/10/2013** à **09:19**

Bonjour Lag0,

Vous avez raison, petit problème d'inattention...
Merci d'avoir poursuivi l'explication.

Bonne journée à vous.

Cdt